

## Charte du Club

Le Club CARNALIEGE est une association de fait qui a pour but de développer la pratique de la pêche des carnassiers en No-Kill, de promouvoir la pêche sportive et de participer à la protection des poissons de toutes espèces et du milieu aquatique.

Le Club CARNALIEGE a notamment pour objet de :

- Permettre à ses membres de se rencontrer et d'échanger sur la pêche des carnassiers ; quel que soit l'espèce et leur technique de prédilection ;
- Organiser ou participer à des réunions, rencontres, sorties, démonstrations et toute autre manifestation relative à son fonctionnement ;
- Promouvoir la remise à l'eau des poissons « catch and release » et l'interdiction d'utiliser le Fish Grip.

Le Club CARNALIEGE se réserve le droit d'autoriser la venue de nouveaux membres. Tout membre qui quitte le Club pour raison personnelle, qui serait exclu ou pour tous autres raisons, n'a droit à aucune compensation financière ou autre compensation.

Chaque membre devra s'acquitter d'une cotisation annuelle et obligatoire de 35€ à verser sur le compte bancaire **BE71 0016 2099 3369** avant le 15 mars de l'année en cours.

Les nouveaux membres pourront s'acquitter de la cotisation avant leur seconde participation aux activités du club pour l'année civile en cours.

Chaque membre devra être en ordre du permis de pêche de la Région Wallonne pour l'année en cours et éventuellement du VISPAS.

Chaque membre s'engage à respecter et à suivre l'éthique mise en avant par le Club CARNALIEGE et à ne pas nuire à son image, en particulier en respectant la réglementation de la pêche ([www.maisondelapeche.be](http://www.maisondelapeche.be)), en sensibilisant les autres pêcheurs aux pratiques responsables, et notamment le « Catch and release ».

Chaque membre du Club CARNALIEGE s'engage à adopter envers les autres membres une attitude conviviale et respectueuse, et à s'interdire tout comportement de nature à nuire à la bonne ambiance au sein du club.

Chaque membre s'investit, au mieux de ses possibilités, dans les actions du Club, et notamment à participer chaque année à au moins deux réunions organisées par le Club CARNALIEGE.

Les réunions se déroulent tous les 2èmes mercredis de chaque mois à 20 heures (sauf en juillet et en août) au Centre Culturel Ourthe & Meuse – Salle Sclessin situé rue des Beaux-Arts, 4 à Sclessin (Liège).

Chaque membre du Club CARNALIEGE possédant une embarcation s'engage à prendre connaissance de la législation en vigueur concernant cette embarcation et le matériel y afférent. Les membres ne respectant pas cette législation ne pourront participer avec leur embarcation aux activités du Club.

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des activités organisées par le Club CARNALIEGE.

Chaque membre est responsable civilement si, au cours d'une activité du Club CARNALIEGE, il cause un dommage à l'association elle-même, à d'autres membres ou à des tiers. Chaque membre est pénalement responsable des infractions dont il est l'auteur dans le cadre des activités organisées par le Club.

Lors de son adhésion, chaque membre doit signer la présente charte qui a valeur de règlement intérieur du Club CARNALIEGE. L'adhésion au club implique l'acceptation de cette charte.

Le comité peut exclure des membres qui ne respectent pas la présente charte.

En cas d'exclusion, le comité doit motiver sa décision par lettre recommandée, le membre concerné pourra par lettre recommandée se défendre des circonstances de son exclusion, il enverra son courrier à l'adresse officielle du Club CARNALIEGE dans les 10 jours ouvrables après la réception du dit courrier. Si l'intéressé ne va pas chercher son courrier recommandé, l'exclusion prendra date au retour, à l'adresse du club, du courrier recommandé.

Le président et le trésorier de l'association ont mandat pour réaliser des achats ou signer des contrats, engageant la responsabilité collective de l'association, dont le montant n'excède pas 500€. Pour tout achat ou signature de contrat dont la valeur dépasse 500€, ils devront obtenir l'accord de la majorité des membres présents lors de la réunion du club CARNALIEGE qui précède cet achat ou cette signature de contrat.

*Le comité du Club CARNALIEGE*

*Président : Vincent Crisafi*

*Trésorier : Nicolas Urban*

*Secrétaire / site Web : Eric Lumay*

*Communication : Johan Detilloux*

*Activités Float Tube : Lionel Parent*